

UNE POLYVALENCE À TOUTE ÉPREUVE

Dématérialisation et conseil sont les deux enjeux actuels du métier d'expert-comptable. Si cette observation est partagée par l'ensemble de la profession, les manières d'aborder ces nouvelles exigences varient quant à elles très largement en fonction des acteurs. L'occasion de partir à la rencontre de Caroline de Souzy, dirigeante du cabinet Axcio.

Informations Entreprise :

Le métier d'expert-comptable évolue sans cesse. Aujourd'hui, les clients cherchent à se reposer sur de véritables conseils. Dans ce sens, comment adapter son organisation à ces nouvelles demandes ?

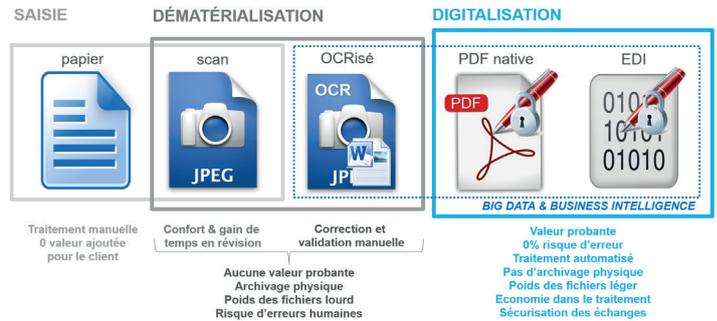
Caroline de Souzy : Le métier d'expert-comptable permet de développer des missions et une offre client extrêmement vastes et variées. Ce sont autant de domaines techniques de pointe que chaque cabinet se doit de développer. Chez Axcio, nous avons ainsi placé le conseil client au centre de notre métier.

Ainsi, au-delà de notre mission générale d'expertise comptable nous proposons à nos clients un ensemble de spécialités, organisées en pôles : la fiscalité, qu'il s'agisse du suivi quotidien comme des meilleures

options à proposer à nos clients, jusqu'à des sujets de stratégie et de transaction ; un service juridique, encadré par une avocate, où nous développons des missions de conseil et de restructuration autour de la vie des entreprises ; le pôle RH, qui au-delà des missions de paye et de droit social, se concentre sur des sujets ayant trait au conseil, avec par exemple des dossiers de calculs de départs en retraite, de restructuration RH dans les grosses entreprises, ou de conseil social quotidien ; le conseil au dirigeant ; l'analyse des risques etc. et ce jusqu'au développement de compétences dans des métiers très spécifiques, comme le secteur non marchand et associatif, l'hôtellerie et la restauration, les start-up, les filiales de sociétés étrangères, le médical hospitalier ou encore le cinéma...

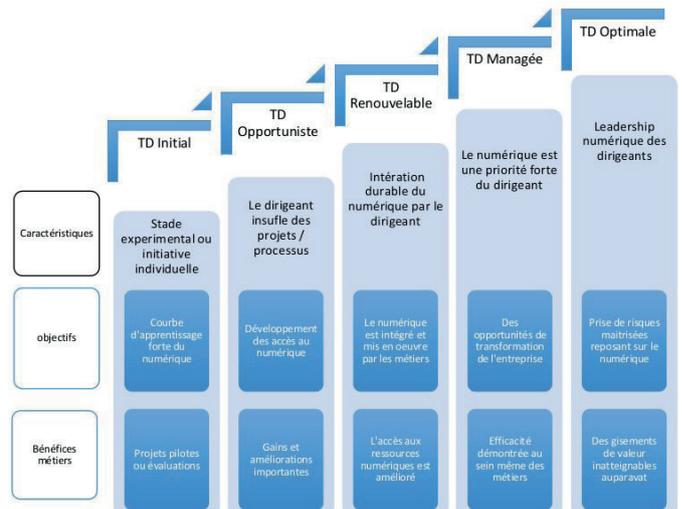


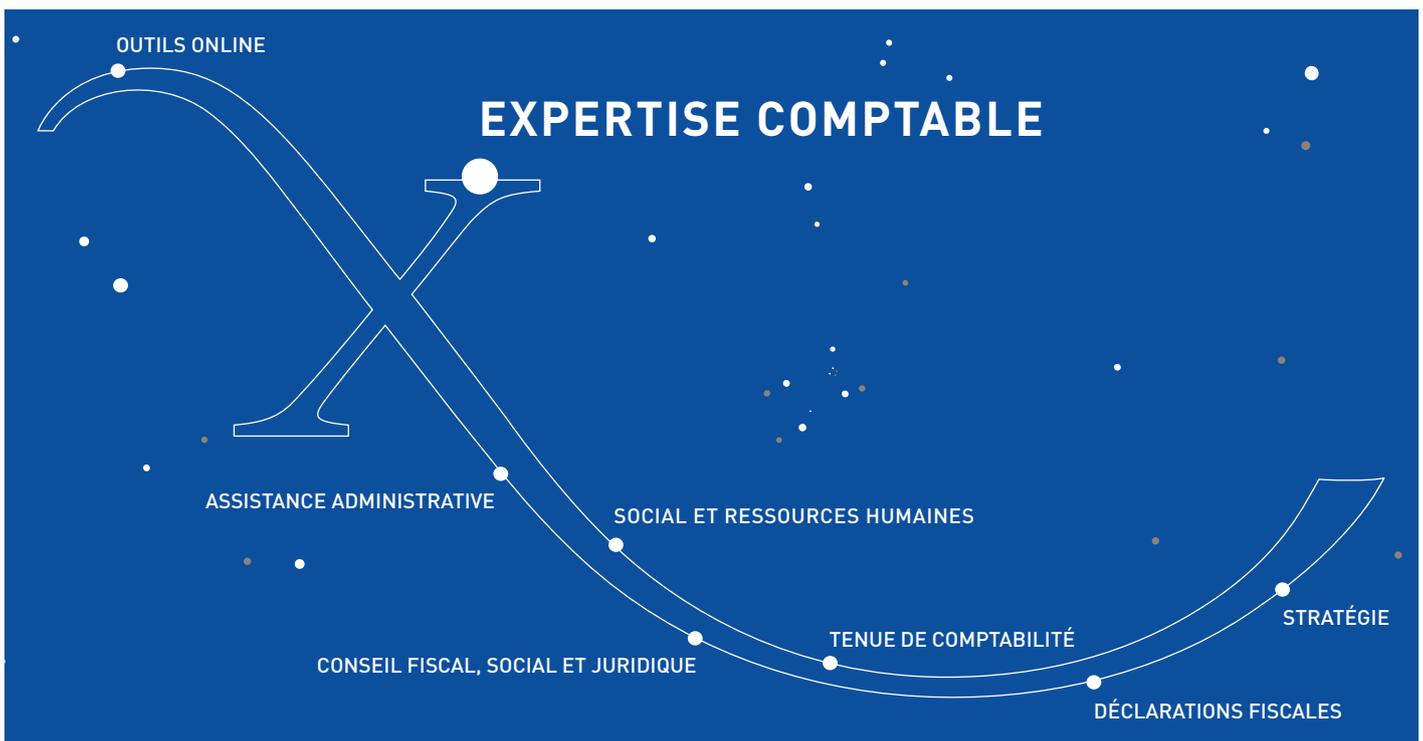
Caroline de Souzy



LA DÉMATÉRIALISATION

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DSN	GRANDES ENTREPRISES		Juillet TPE / PME			
Facture électronique			1 ^{er} janvier GRANDES ENTREPRISES	1 ^{er} janvier ETI	1 ^{er} janvier PME	1 ^{er} janvier MICRO-ENTREPRISES
Bulletin de paie électronique			Pas obligatoire mais fortement encouragée. Depuis janvier 2017, il n'est plus nécessaire d'obtenir au préalable le consentement des salariés			





En plus de nos 80 collaborateurs, nous avons également mis en place plusieurs partenariats techniques avec des référents dans des domaines très précis : avocats, notaires, conseils en patrimoine etc. Le but ? l'interprofessionalité ! Nous devons être capables de répondre à tous les besoins, d'aujourd'hui et de demain pour l'ensemble de nos clients quelque soit leur taille.

I.E : Justement, comment l'expert-comptable doit-il aborder le grand virage

digital que nous traversons actuellement ?

Caroline de Souzy :

À travers cette logique de dématérialisation, il convient de distinguer plusieurs objectifs. D'un côté, la nécessité de mettre en place des logiciels de pointe capables de prendre en compte les conséquences de cette rupture numérique. Au coeur des flux, nous devons en effet proposer un accompagnement d'envergure à nos clients, qui subissent eux

aussi cette révolution digitale. Parallèlement, il faut anticiper les nouvelles modalités de télédéclaration, comme la facture électronique (obligatoire à partir de 2023-2025), la déclaration de TVA préremplie, le nouvel ECF (Examen de Conformité Fiscale). Il s'agit également de prendre en compte la notion de travail en réseau, avec les outils collaboratifs qui y sont associés. Avec ces nouveaux modes de communication, chaque cabinet devra finalement mettre en place une organisation et un stockage rigoureux des données, le tout dans le respect des règles du RGPD...

I.E : Le postulat théorique est posé, ceci étant dit, qu'induit-il en pratique ?

Caroline de Souzy : Chez Axcio, nous avons anticipé cette mutation depuis plusieurs années et ce, à travers un investissement

permanent dans des logiciels pensés pour nos clients, nous offrant ainsi une agilité sans commune mesure. Archivage et signature électronique, coffre-fort numérique, développement de plateformes collaboratives, formation numérique, mise en place de chantiers autour de l'EDI... de nombreux sujets pour lesquels notre organisation est déjà bien rodée.

Pour autant il faut continuer à mettre en avant l'aspect humain, que ce soit au niveau du recrutement, en rendant notre profession attractive auprès des jeunes générations ; au niveau du management, avec le développement du savoir être des collaborateurs ; et bien sûr, au niveau de l'accompagnement. Notre rôle revêt une dimension *intuitu personae* avec nos clients dans laquelle la confiance et les apports techniques spécifiques sont primordiaux.